



Les salarié(e)s de Blois sont à bout, M. Richard.

Notre DT ne les entend pas : ils font appel à vous !

La réunion du CE d'avril a « accueilli » jeudi 29/04/2010 des salariés blésois ayant dû, en octobre 2007, venir travailler à Orléans et Tours suite à la fermeture de leur site par la DT NOC. Les représentants de celle-ci ont pu enfin entendre de la part des collègues concernés leurs grandes souffrances : trajets pour se rendre au travail avec une moyenne de 3h par jour (extrême fatigue, souffrance morale et physique), Depuis septembre 2009, certaines choses ont évolué au sommet de l'entreprise. Stéphane Richard s'est explicitement exprimé sur l'incohérence des mouvements de personnels faisant subir du mal-être au travail. Au final, des salarié(e)s motivé(e)s et professionnel(le)s sont fragilisé(e)s et démotivé(e)s : la fermeture systématique des « petits » sites n'est plus d'actualité !

Face à face se retrouvent les organisations syndicales et la direction, chacune avec un projet qui permet un retour sur Blois d'une trentaine de salariés. La solution de la direction est un traitement au cas par cas sans prise en compte de leurs compétences ni des risques psychosociaux. De plus, et c'est grave, elle met en concurrence les salariés entre eux (6 postes de QD 5 jours sur Blois !) : différents postes sont proposés éparpillés en UI, AD, PLR, télétravail... La solution des syndicats est un traitement collectif : la création d'un service de Niveau 2 AVSC pour tous.

La proposition collective remporte et de loin l'adhésion des salarié(e)s concernés. Cette rencontre inopinée en CE a montré l'embarras d'une direction qui, face à des arguments de bon sens, peine à faire entendre sa justification ne prenant pas en compte les souffrances pudiquement exposées par le personnel.

Concrètement, plus rien n'empêche la direction de prendre la proposition collective. Tout invite à son recours : l'âge des salariés, leurs compétences, leur choix, la prise en compte des risques psychosociaux, les locaux inoccupés à Blois.

Mais, comme la direction semble incapable de changer d'avis, nous nous adressons directement à vous, M. Richard par l'intermédiaire de cette pétition.

Comment justifier ne pouvoir soulager la souffrance au travail de 30 salariés sur les 4500 que compte la DT NOC dans le contexte actuel ?

Nous vous demandons de réexaminer la situation de ces collègues et les conditions de leur retour sur Blois.

Gérard Bouaoune
DS Coordinateur CFDT

Alain Schnel
DS Coordinateur CFE/CGC-UNSA

Didier Brault
DS Coordinateur CFTC

Solange Mondot
DS Coordinateur CGT

Patrice Pannekoucke
DS Coordinateur FO

Laurent Le Deunf
DS Coordinateur SUD